

LA POLITIQUE MILITAIRE DE LA FRANCE ENTRE DÉFENSE ET INTERVENTIONNISME



NILS ANDERSSON *

Nul besoin de citer Clausewitz : « La guerre n'est que le prolongement de la politique par d'autres moyens » pour entendre qu'elle est une composante constitutive de la diplomatie. Domaine réservé du souverain, dès le xvi^e siècle, le roi désigne un secrétaire d'État à la Guerre. En 1791, il prend le titre de ministre de la Guerre, en 1932 apparaît pour la première fois la dénomination de ministre de la Défense, qui alterne, jusqu'en 1947, avec celle de ministre de la Guerre. Dans cette évolution sémantique on peut voir, en 1932, une influence du pacifisme d'Aristide Briand et, après la Seconde Guerre mondiale, le fait qu'il n'est plus possible d'avoir un ministre préposé à la guerre¹.

Elle n'en reste pas moins un prolongement de la politique extérieure ; la France est engagée dans le « guerre froide » et veut restaurer ou maintenir son domaine colonial.

Guerre froide : en 1948, première alliance politico-militaire contre une « menace soviétique », un accord d'assistance en cas d'agression est signé entre la France, le Royaume-Uni et le Benelux, le Traité de Bruxelles, qui annonce la ratification, le 4 avril 1949, dans un but de « résistance collective à une attaque armée », du Traité de l'Atlantique

*JOURNALISTE-ESSAYISTE

¹ Dans certains gouvernements (notamment lors de la guerre d'Algérie), il portera le titre de ministre des Armées.

Nordmarquant la naissance de l'Otan et une adhésion à l'atlantisme politique et idéologique.

Domaine colonial, la sortie de l'horreur ne limite en rien l'utilisation sans entrave de la force armée. Le 8 mai 1945, jour de la victoire sur le nazisme, la répression de Sétif répond aux revendications nationalistes des Algériens et le 29 mai 1945, le bombardement de Damas aux demandes d'indépendance de la Syrie et du Liban². En 1947, après la proclamation de l'indépendance du Vietnam par Ho Chi Minh et bien que la France ait reconnu l'autonomie du nouvel État, l'aviation française bombarde Haiphong, c'est le début de la guerre d'Indochine qui se terminera huit ans plus tard à Diên Biên Phu. La même année, un soulèvement indépendantiste est implacablement réprimé à Madagascar.

Politique de puissance, la guerre reste un moyen « naturel » de défense et de domination.

Souveraineté nationale et guerre coloniale

48

Au début des années 1950, projet de Communauté européenne de défense (CED) et guerre du Vietnam, atlantisme et politique coloniale sont au centre de la diplomatie et de la stratégie militaire de la France.

Le projet, conjointement au réarmement de l'Allemagne³, d'intégration de la défense européenne à l'Otan dans le cadre d'une « Force européenne de défense » crée un profond clivage politique. Le débat est d'autant plus intense que la CED est une structure supranationale : les membres de son commissariat, dotés des pouvoirs d'action et de contrôle, « ne sollicitent ni n'acceptent d'instructions d'aucun gouvernement » et cette force de défense sera placée sous l'autorité du commandant en chef de l'Otan qui est toujours étatsunien.

Communistes et gaullistes sont unanimes à refuser la CED, socialistes et radicaux sont divisés ; au MRP, parti très largement favorable au Traité, des oppositions se manifestent. Cependant, le projet de CED, malgré les réticences qui tiennent au réarmement de l'Allemagne, est avalisé par le gouvernement français. Mais,

² En 1946, une résolution de l'ONU met fin au mandat de la France sur la Syrie et le Liban et oblige le retrait de ses soldats.

³ Dean Acheson, secrétaire d'État étatsunien déclare le 16 septembre 1950 : « Je veux des Allemands en uniforme pour l'automne 1951. »

le 24 août 1954, après quatre ans d'intenses débats, alors que l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas ont ratifié le Traité, l'Assemblée nationale le rejette par 319 voix contre 264 ; l'argument de « l'isolement de la France » n'a pas prévalu. Ce vote va profondément et longtemps imprégner la politique étrangère et la stratégie de défense de la France.

Dans ses colonies, la France est enlisée au Vietnam dans une politique jusqu'au-boutiste, envisageant même, avec les États-Unis, le recours à l'arme atomique. En Afrique du Nord, le gouvernement reconnaît l'indépendance du Maroc et de la Tunisie ; par contre, en Algérie lobby colonial et importance géopolitique du Sahara on reste sourd à l'avertissement du général Duval, celui qui a réprimé les manifestations de Sétif : « Je vous ai donné la paix pour 10 ans, si la France ne fait rien, tout recommencera en pire et probablement de façon irrémédiable ». Cécité politique, la guerre d'Algérie se profile.

Indépendance stratégique et décolonisation

De Gaulle de retour au pouvoir veut maintenir l'Algérie et l'Afrique de l'Ouest dans un cadre français, tout en menant une politique d'ouverture dans le monde arabe. En juillet 1958, crise libanaise et révolution irakienne conjuguées, pour endiguer le mouvement national arabe, les États-Unis interviennent au Liban et le Royaume-Uni en Jordanie. Réservée, la France avait informé Washington et Londres « qu'elle était en principe, hostile à l'intervention et qu'elle était favorable à une solution politique », tout en précisant que si « Anglais et Américains décidaient d'intervenir militairement sans elle, elle serait néanmoins présente »⁴. Washington ayant informé très tardivement Paris de son intervention et Londres pas du tout, cela suscite l'irritation de Paris.

Dans le prolongement de cet incident, de Gaulle adresse, le 17 septembre 1958, aux États-Unis et au Royaume-Uni un mémorandum considéré comme précurseur de la diplomatie et de la stratégie de défense qui prévaudront jusqu'au retour de la France dans le commandement intégré de l'Otan. Le mémorandum précise que « La France ne saurait considérer que l'Otan, sous sa forme actuelle, satisfasse aux conditions de la sécurité du monde libre et, notamment, de la sienne propre. Il lui paraît nécessaire qu'à l'échelon

⁴ Note du MAE du 26 juin 1958.

politique et stratégique mondiale soit instituée une organisation dont elle fait directement partie. Cette organisation aurait, d'une part, à prendre les décisions communes dans les questions politiques touchant à la sécurité mondiale, d'autre part à établir et, le cas échéant, à mettre en application les plans d'action stratégiques, notamment en ce qui concerne l'emploi des armes nucléaires ». C'est là une mise en question du leadership anglo-étatsunien⁵.

Dans un moment où le conflit algérien a fait sombrer la IV^e République, cette proposition de réforme de l'Otan n'a aucune chance d'être prise en compte. Mais le fusil du mémorandum est à deux coups et, en 1966, si l'Algérie et le Sahara sont perdus, les réseaux de la Françafrique sont en place, la France est, depuis 1960, une puissance nucléaire dotée d'un dispositif militaire de dissuasion, c'est le temps de faire prévaloir une politique de défense indépendante.

Lors d'une conférence de presse, de Gaulle avait prévenu de sa décision : « Au plus tard en 1969 cessera, pour ce qui nous concerne, la subordination qualifiée d'intégration qui est prévue par l'Otan, et qui remet notre destin à l'autorité étrangère. » Événement plus considérable encore que le refus de ratifier la CED, le 10 mars 1966, le gouvernement français, sans remettre en question le Traité de l'Atlantique Nord, considère que l'Otan « ne répond plus à ce qui lui paraît s'imposer » et annonce le retrait de la France de l'Otan. Il est mis fin à l'affectation des forces françaises au commandement allié en Europe, les officiers sont retirés des états-majors, ce qui amène le transfert du SHAPE⁶ en Belgique. Ce bouleversement stratégique majeur sera le fondement de la politique étrangère et de défense de la France jusqu'en 2007.

50

Les *Livres blancs* pour définir la politique de défense

Depuis 1972, la politique de la France dans le domaine militaire et stratégique à moyen et à long terme est définie dans un *Livre blanc*. Le premier *Livre blanc* s'ouvre sur un constat qui porte jugement

⁵ Mais non de l'Otan, le mémorandum préconise d'étendre la zone de l'Otan « qui se limite à la sécurité de l'Atlantique Nord, comme si ce qui se passe, par exemple, au Moyen-Orient ou en Afrique, n'intéressait pas immédiatement et directement l'Europe, et comme si les responsabilités indivisibles de la France ne s'étendaient pas à l'Afrique, à l'océan Indien et au Pacifique ». Une projection devenue celle de l'Otan.

⁶ Grand quartier général des forces alliées en Europe.

sur ceux à venir : « La réalité d'une défense a pour origine la réalité d'une conception politique. »

Rédigé sous la présidence de Georges Pompidou⁷, le *Livre blanc* de 1972 est imprégné de la conception politique gaullienne qui a la dissuasion nucléaire comme fondement d'une stratégie de défense indépendante ; ainsi est-il précisé : « Toute politique militaire doit être fondée sur les réalités. Aujourd'hui, par une mutation formidable, la réalité des épreuves de force a pris, avec le fait nucléaire, une dimension essentiellement dissuasive... Le risque nucléaire confère à la défense une dimension radicalement nouvelle. Il donne aussi à la politique un tour nouveau. Il fonde l'ère de la dissuasion. »

Conclusion stratégique : « la guerre totale n'est plus un moyen politique de parvenir à ses fins. Il ne s'agit plus de recourir à la guerre et de la faire pour vaincre. Dans un conflit nucléaire, il ne saurait y avoir que des vaincus ». La France se doit « d'en tirer les conséquences, c'est-à-dire d'adopter pour elle-même une stratégie de dissuasion fondée sur une capacité nucléaire nationale ».

Ayant précisé les capacités militaires requises pour conduire cette politique, le *Livre blanc* 1972 définit l'espace stratégique et géopolitique que recouvre la défense du territoire national : « La France doit organiser sa défense aux frontières et à leurs approches contre toute agression qui la menacerait directement, et y mener une manœuvre cohérente avec sa stratégie de dissuasion nucléaire. En outre, partie du continent européen, elle entend participer à sa mesure à la défense de l'Europe en cas de crise localisée comme de menace globale. »

Hors l'hexagone, l'option coloniale demeure. Pour « la défense de ces intérêts multiples, la nécessité d'une présence française occasionnelle ou permanente en maints endroits du globe justifie l'existence de détachements militaires permanents outremer, d'une force d'intervention, enfin d'une marine de haute mer, outil privilégié de toute politique de présence dans le monde ». Mais, au contraire des *Livres blancs* à venir, celui de 1972 s'en tient aux intérêts directs de la France, délimités à la préservation des confettis de l'Empire : « Notre présence outre-mer, dans nos propres départements et territoires comme dans les pays auxquels nous lient des accords

⁷ Jacques Chaban-Delmas est Premier ministre, Michel Debré, ministre de la Défense.

d'assistance est limitée à un niveau relativement faible, suffisant pour démontrer notre détermination et assurer notamment la sécurité des points névralgiques, escales maritimes ou aériennes, bases logistiques ». Cette « détermination » s'exprimera, concrètement entre 1972 et 1994, par des opérations militaires au Shaba, en Mauritanie, au Zaïre, au Tchad, en Centrafrique, au Togo, aux Comores, au Rwanda, en Somalie...

Le *Livre blanc* 1972, sous le sceau de la pensée gaullienne d'une souveraineté diplomatique, d'une indépendance stratégique fondée sur la dissuasion nucléaire et d'une politique interventionniste, notamment en Afrique, aura la plus longue durée de vie, vingt-deux ans.

Le nouvel ordre mondial infléchit la politique de la France

52

En 1994, sous la présidence de François Mitterrand, un nouveau *Livre blanc* est rédigé. L'Union soviétique a implosé, l'Allemagne est réunifiée, l'Otan, pérennisée par la déclaration de Rome en 1991, commence son élargissement dans la partie orientale de l'Europe, la Yougoslavie est déchirée par une guerre fratricide, l'URSS et la Tchécoslovaquie se morcellent, les États-Unis sont devenus la superpuissance hégémonique, le néolibéralisme économique devient la pensée unique et, pour les néoconservateurs, tout contenu idéologique, politique ou territorial faisant référence au communisme et à l'idée même de socialisme doit être éradiqué. George Bush père proclame le nouvel ordre mondial, la fin de la bipolarité annonce une « nouvelle ère stratégique » ; pour le *Time* on n'assiste à pas moins qu'au « triomphe de la démocratie bourgeoise apolitique » !⁸

C'est le contexte dans lequel est rédigé le nouveau *Livre blanc*. La dissuasion nucléaire reste le garant de l'indépendance stratégique de la France, « la France ne saurait s'en remettre à d'autres pour la défense de ses intérêts vitaux », toutefois « l'interdépendance de nos intérêts avec ceux de nos principaux partenaires ne cesse de grandir. Notre poids relatif dans le concert des États incite à rechercher les meilleures alliances et les meilleurs instruments de démultiplication de notre puissance. »

⁸ 28 mai 1990.

Cette conception politique implique, pour les auteurs du *Livre blanc* 1994⁹, de mutualiser la stratégie de défense avec une défense commune européenne : « L'Alliance atlantique doit devenir un lieu où puisse s'affirmer aussi l'identité européenne de défense et de sécurité ». C'est là ne pas entendre que la stratégie globale des États-Unis ne souhaite pas une défense européenne qui ne soit pas incorporée à l'Otan, blocage sur lequel le *Livre blanc* jette un voile d'illusion : « l'Otan demeure la principale organisation de défense, mais l'engagement américain, s'il est réaffirmé avec constance, revêtira des formes plus souples et moins massives que lors de la confrontation avec le Pacte de Varsovie. » Vœux pieux, la guerre dans l'ex-Yougoslavie et celle du Kosovo vont le démontrer.

Une autre inflexion au *Livre blanc* précédant concerne les intérêts « patrimoniaux »¹⁰ de la France. Après avoir réaffirmé « le caractère permanent de notre intérêt pour le continent africain » par la présence d'unités militaires et « des interventions rapides et limitées », il est précisé que « l'action de la France en Afrique, par exemple, correspond plus à une appréciation de ses responsabilités internationales dans une zone où elle peut exercer son influence qu'à des préoccupations d'ordre stratégique ». Ces intérêts « patrimoniaux » ne sont donc pas uniquement « nationaux » et génèrent une posture interventionniste qui place au centre de la doctrine militaire une projection à distance nécessitant une professionnalisation des armées, programme qui sera mis en œuvre par Jacques Chirac.

Si la conception politique du deuxième *Livre blanc* reste dans la conception gaullienne d'une politique étrangère et d'une défense souveraines, la reconnaissance du poids « relatif [de la France] dans le concert des nations » amène un transfert de priorités à une défense européenne et amorce un glissement atlantiste sous le vocable de « responsabilités internationales ».

L'affiliation atlantiste de Sarkozy

La rupture définitive avec la conception gaullienne, qui fut pendant cinquante ans l'axe de la diplomatie et de la politique de défense de la France, sera le grand tournant atlantiste de Nicolas

⁹ Les signataires sont Marceau Long, Édouard Balladur et François Léotard.

¹⁰ « La définition traditionnelle de nos intérêts revêt le plus souvent un caractère "patrimonial", lié à notre attachement à des "biens" territoire, richesses économiques, moyens de communication, présence de ressortissants que nous entendons protéger. »

Sarkozy. Choix assumé, conforme à sa conception politique, à l'encontre du document pourtant rédigé à sa demande par Hubert Védrine, *La France et la mondialisation : rapport au président de la République*. Ce rapport s'inscrit pour l'essentiel dans la continuité de la politique étrangère de la France de De Gaulle jusqu'à Mitterrand et Chirac. Sous le titre : « L'option atlantiste/occidentaliste », Védrine souligne la « tentation occidentaliste » traditionnelle qui s'exprime dans la droite française non gaullienne, une option qui a aussi ses tenants au centre de l'échiquier politique français comme au sein de la social-démocratie¹¹. Pour Hubert Védrine, cette tentation est renforcée par la mondialisation et rien ne serait plus illusoire que de penser que le particularisme de la politique extérieure et de défense de la France – dont le maintien hors du commandement intégré de l'Otan et le refus de s'engager lors de la seconde guerre d'Irak sont des signes forts – repose sur un large consensus dans les milieux dirigeants politiques, économiques et militaires. Il ne manque pas de relever que ce « mouvement s'inscrit, tout en prétendant s'en démarquer, dans le schéma du clash des civilisations » et que « les néoconservateurs gardent plus d'adeptes qu'on ne le croit en Europe, y compris dans les élites françaises ».

54

Constat pertinent, mais il s'adresse au « président le plus proaméricain depuis la Seconde Guerre mondiale »¹², à un atlantiste déclaré qui affirmera son affiliation à George W. Bush au-delà de la fin de sa présidence. Avec le « retour de la France dans l'Otan », globalisée dans son organisation et ses missions et la volonté qu'elle remplisse un rôle de gendarme international, Sarkozy s'éloigne des rives d'un demi-siècle de politique étrangère et de défense de la France pour le grand large de l'atlantisme.

Ses arguments pour un retour de la France au sein des structures militaires intégrées de l'Otan ont été avancés le 27 août 2007, lors de la Conférence des ambassadeurs : « Je souhaite que dans les prochains mois nous avançons de front vers le renforcement de l'Europe de la défense et vers la rénovation de l'Otan et donc de sa relation avec la France. Les deux vont ensemble. Une Europe de la défense indépendante et une organisation atlantique où nous prendrions toute notre place. »

¹¹ L'intensité des débats au sein du Parti socialiste entre Daniel Mayer, opposé à la CED, et Guy Mollet, favorable à celle-ci, témoigne de ce clivage.

¹² Mémos des diplomates étatsuniens diffusés par *WikiLeaks*.

Il n'est pas inutile, pour juger de la validité de ces raisons, de rappeler celles qui ont amené de Gaulle à retirer la France du commandement militaire intégré de l'Otan. Premièrement, l'impossibilité d'une réforme organisationnelle allant dans le sens de moins d'intégration dans l'Alliance atlantique, deuxièmement, l'impossibilité de mettre fin à l'hégémonie étatsunienne dans la définition des concepts stratégiques et l'attribution des postes de grands commandements, troisièmement, l'impossibilité de faire prévaloir une stratégie, au sein de l'Otan, qui prenne mieux en compte les intérêts européens.

Reprenons chacun de ces points. L'assemblage du retour de la France dans l'Otan et d'un renforcement de l'Europe de la défense n'a d'autre objet pour Sarkozy que de proposer ce ticket « gagnant-gagnant » qu'il affectionne : la France reprend sa place dans le commandement intégré de l'Otan en échange d'un espace pour une politique européenne de défense. Leurre magnifique, pour Barak Obama, comme pour ses prédécesseurs, l'Otan est l'organisation faitière d'une défense européenne, autre réalité, l'élargissement de l'Europe, avec 28 politiques de défense européenne, annihile tout projet commun.

Deuxième point, la définition des concepts stratégiques de l'Otan reste une affaire exclusivement étatsunienne, qu'ils s'agisse du nouveau concept stratégique adopté lors du sommet de l'Otan de Lisbonne en 2010, fondé sur le triptyque « réaliser des missions globales, de portée globale, avec des partenaires globaux » ou, plus encore, lorsqu'en 2012, la « nouvelle doctrine militaire des États-Unis », conçue et décidée par le Pentagone, devient *de facto* celle de l'Otan.

Troisième point, le retour de la France dans l'Otan favoriserait une meilleure prise en compte des intérêts européens. Dans les faits, l'*Engagement capacitaire de Prague* (PCC), adopté en 2002, donnant la priorité à l'interopérabilité qui implique une intégration plus grande des armées européennes à l'Otan, a été confirmé et renforcé en 2012 par la *Déclaration sur les capacités de défense pour les forces de l'Otan à l'horizon 2020*, qui précise que ces forces doivent être « équipées, formées, entraînées et commandées de manière à pouvoir opérer ensemble et avec des partenaires dans n'importe quel environnement ». Une défense européenne ne peut donc être qu'intégrée à l'Otan¹³.

¹³ Autre objectif sarkozien, l'attribution à la France de postes de grand commandement. Un général français dirige le commandement allié Transformation (ACT), un vice-amiral est

Sur chacun des ces points le « gagnant-gagnant » de Nicolas Sarkozy se solde donc par un échec.

La France dans la stratégie d'intervention globalisée de l'Otan

Quand Sarkozy réintègre pleinement la France dans l'Otan, celle-ci est à son apogée. Daniel Fried, secrétaire d'État adjoint étatsunien aux Affaires européennes et eurasiennes de Barak Obama déclare le 17 avril 2007 : « l'Otan s'est transformée en une organisation transatlantique effectuant des missions globales, de portée globale, avec des partenaires globaux... Tout appartient potentiellement à la zone de l'Otan ». À cette fin, en 2006, le Comité des plans de défense de l'Otan fixe comme objectif de constituer une force de 300 000 hommes capables de mener simultanément deux opérations de grande envergure et six opérations moyennes ! L'Otan n'est plus un organisme de « défense euroatlantique », mais la force de frappe militaire du monde occidental.

56

Le *Livre blanc* de Nicolas Sarkozy, en adhérant à cette stratégie, ne s'inscrit plus dans un cadre étatique élargi aux « territoires d'outre-mer », mais dans une défense globale intégrée à l'Otan. Ainsi, pour « permettre de garantir nos intérêts stratégiques et d'assumer nos responsabilités internationales », les interventions à l'extérieur du territoire national sont considérées comme un mode d'action essentiel. « Il convient, est-il précisé, d'en prévoir la possibilité sur tout l'éventail possible des actions à distance du territoire national... Les seules hypothèses dans lesquelles une intervention à titre purement national demeure plausible sont la protection de nos ressortissants à l'étranger, la mise en œuvre des accords de défense bilatéraux qui nous lient à certains États et, enfin, la réponse nationale que pourraient appeler, en riposte, des actions ponctuelles dirigées contre nos intérêts. Dans tous les autres cas, la stratégie d'intervention de la France s'inscrira dans un cadre multinational. »

L'espace d'intervention couvre « les contours des risques les plus lourds, de l'Atlantique jusqu'à la mer d'Oman et à l'océan Indien, à partir duquel des extensions de présence vers l'Asie sont

commandant adjoint du commandement maritime de l'Otan, mais, dans leur responsabilité, il y a précisément « l'interopérabilité des armées » et leur intégration à l'Otan.

possibles. » C'est là, selon un expert, mettre la France dans une dépendance opérationnelle risquant de l'entraîner ainsi que l'Europe dans des aventures militaires. Perspective que le *Livre blanc* 2008 assume en envisageant « la possibilité de voir la France impliquée dans une guerre interétatique majeure ».

Une première application de cette « défense de l'Europe et du monde occidental à sa périphérie » est l'intervention en Libye. Les intérêts des États-Unis n'y étant pas prioritaires, Nicolas Sarkozy et David Cameron se portent volontaires. Parfaite application du concept du Pentagone de « commandement depuis le siège arrière », l'opération s'appuie sur la logistique du commandement Sud de l'Otan à Naples, sous l'autorité d'un amiral étatsunien, et de la VI^e flotte étatsunienne en Méditerranée. Bilan : le tyran mort, trafics et profits pétroliers prospèrent, et la « victoire » militaire se solde par un pays en lambeaux et un Sahel, zone de non-droit, devenu une base d'intervention et de repli à des groupes « salafistes djihadistes »¹⁴.

Pour résoudre les crises et contradictions dans le monde, entre la concertation ou la force, le choix de Sarkozy va à la force.

57

Les abîmes atlantistes du *Livre blanc* Hollande¹⁵

Le *Livre blanc* Sarkozy devait définir la stratégie de défense et de sécurité de la France jusqu'en 2020. Quand François Hollande demande la rédaction d'un nouveau *Livre blanc*, on peut penser que l'intention est de mettre en question la conception atlantiste de son prédécesseur et de prendre en compte les changements profonds intervenus depuis 2008 dans le monde : crises économiques et financières, échecs militaires des opérations occidentales en Afghanistan et en Irak, échec politique de celle en Libye, fiasco des politiques interventionnistes au nom du « droit d'ingérence humanitaire » ou du « devoir de protéger » que révèle l'effroyable engrenage Syrien, impasse de la force de réaction rapide de l'Otan considérée comme « une Rolls Royce qui n'arrive pas à sortir du garage », nouveaux rapports de force dans le monde qui, en vingt

¹⁴ Comme être musulman n'est pas synonyme de terroriste, être salafiste ou wahhabite ne signifie pas être terroriste ; cette désignation se rapporte aux courants idéologico-religieux salafistes du djihad de l'épée, à distinguer du djihad piétiste ou du djihad politique.

¹⁵ Sur cette partie voir aussi : « L'atlantisme de Sarkozy à Hollande », *La Pensée*, n° 377.

ans, ont mis à mal l'ordre mondial hégémonique des États-Unis au sortir de la guerre froide.

Pour répondre à ces réalités géopolitiques, stratégiques et financières, la « nouvelle doctrine militaire » du Pentagone est présentée le 5 janvier 2012 par Barak Obama. L'option essentielle pour l'armée des États-Unis est « d'augmenter son poids institutionnel et se concentrer sur sa présence, son pouvoir de projection et sa force de dissuasion en Asie-Pacifique » et « dans les zones où notre liberté de circulation et d'action est contestée »¹⁶. Une rupture totale avec les fondements historiques euroatlantiques du Traité de l'Atlantique Nord.

Dans cette nouvelle doctrine militaire des États-Unis, l'Otan est considérée par le président Obama comme « un démultiplicateur de puissance » dont, comme l'a précisé un expert militaire : « les États-Unis sont le plombier avec des assistants qui savent utiliser les outils ». Les « assistants » (en l'occurrence les Européens), pour compenser le désengagement de Washington sur le continent¹⁷, doivent « assurer leur défense » et celle du monde occidental à sa périphérie, en premier lieu en Afrique.

Le *Livre blanc* Hollande prend acte de la nouvelle stratégie étatsunienne : « Le continent européen n'est plus au cœur de la confrontation stratégique mondiale » et « cette moindre priorité militaire s'étend également à la Méditerranée et à l'Afrique ». Ceci justifierait de reconsidérer la conception de la défense de la France et son engagement au sein de l'Otan, mais à cette légitime interrogation, le nouveau *Livre blanc* apporte une réponse sans appel : « Notre stratégie de défense et de sécurité nationale ne se conçoit pas en dehors du cadre de l'Alliance atlantique... », elle « est un pilier de la politique de défense française ». Le *Livre blanc* 2013 confirme l'emprise de l'idéologie atlantiste dans les milieux dirigeants français, y compris sociaux-démocrates.

Pour minimiser cet assujettissement, on élucubre : « La contrainte financière et les leçons tirées des derniers conflits pèseront également sur les modalités d'intervention : les États-

58

¹⁶ Les mers de Chine orientale et méridionale, Taïwan et les Paracels.

¹⁷ Désengagement à relativiser avec l'installation d'un système de défense antimissile en Roumanie présenté comme européen, alors que le centre de commandement se trouve sur la base aérienne de Ramstein, siège du quartier général de l'US Air Force en Europe, et que Washington détient seul le pouvoir d'utilisation du complexe *Missive défense*.

Unis chercheront probablement à partager plus systématiquement la charge des opérations extérieures avec leurs alliés européens, quitte à accepter dans certains cas de leur en laisser l'initiative et la direction. » Difficile de se montrer plus dépendant et soumis.

La démesure planétaire du *Livre blanc* d'Hollande

Quelles sont les zones où la France « pourrait être amenée à devoir prendre l'initiative d'opérations... quand les intérêts américains sont moins mis en cause » ? Le *Livre blanc* d'Hollande est explicite à ce propos : « La France entend disposer des capacités militaires lui permettant de s'engager dans les zones prioritaires pour sa défense et sa sécurité (que sont) la périphérie européenne, le bassin méditerranéen, une partie de l'Afrique - du Sahel à l'Afrique équatoriale - le golfe Arabo-Persique et l'océan Indien ».

Sur le continent africain, « le Sahel, de la Mauritanie à la Corne del'Afrique, ainsi qu'une partie de l'Afrique subsaharienne » sont au centre des priorités. À cette fin, la France dispose de bases militaires permanentes au Sénégal, au Gabon et à Djibouti ; des partenariats de défense ont été signés depuis 2009, avec le Cameroun, le Gabon, la République centrafricaine, le Togo, les Comores, Djibouti, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Mali, ce qui fait de la France la première puissance militaire occidentale sur le continent africain.

Au Moyen-Orient, s'il est précisé que « l'influence stratégique américaine est dominante dans la zone », la France est « liée par des accords de défense à trois États de la région (Émirats arabes unis, Koweït et Qatar) et a établi une base interarmées à Abu Dhabi. Un accord de coopération militaire a été signé avec Bahreïn et des relations étroites sont entretenues avec l'Arabie Saoudite ». La France est donc, après les États-Unis, le pays membre de l'Otan le plus engagé militairement dans le Proche-Orient.

Dans l'océan Indien, « voie d'accès maritime vers l'Asie », il est précisé que « la France y joue un rôle particulier renforcé par le développement d'une relation privilégiée avec l'Inde. Un partenariat stratégique permet une coopération dans des domaines qui touchent à des intérêts majeurs des deux pays ».

Au-delà, on entre dans ce qui est devenu la zone stratégique prioritaire des États-Unis. Le *Livre blanc* 2013 en fait le constat : « le renforcement de la présence militaire américaine dans la région peut contribuer à la maîtrise des tensions en Asie et faciliter la mise en place d'instruments de stabilité visant à assurer une gestion

pacifique des différends ». La France y est donc libérée de tout engagement ? Nullement, car « le rééquilibrage en cours du dispositif militaire américain vers l'Asie-Pacifique... constituera un facteur dimensionnant pour la France, puissance souveraine et acteur de sécurité dans l'océan Indien et dans le Pacifique ». Concrètement cela signifie qu'elle « participe par sa coopération de défense à la sécurité de plusieurs pays de la région, notamment l'Indonésie, la Malaisie, Singapour et le Vietnam... Avec Singapour... elle conduit un dialogue politique régulier et une coopération de défense et de sécurité très étroite » et « dans le Pacifique [elle] a conclu un accord de partenariat stratégique avec l'Australie en 2012 ».

L'option stratégique du *Livre blanc* 2013 fait donc non seulement de la France la principale puissance militaire occidentale sur le continent africain et, après les États-Unis, la plus présente militairement dans le Moyen-Orient, mais en Extrême-Orient « l'engagement américain ne décharge pas la France... de ses responsabilités... Pour notre pays, la stabilité de la zone asiatique et la liberté de navigation sont des priorités diplomatiques et économiques. Aux côtés de ses alliés, la France apporterait, en cas de crise ouverte, une contribution politique et militaire d'un niveau adapté » !

Si l'on ajoute ce que le *Livre blanc* dénomme la « zone économique exclusive » de la France, soit les Antilles et la Guyane, la Nouvelle-Calédonie et les collectivités de Polynésie française et de Wallis et Futuna, la Réunion et Mayotte, les Terres australes et antarctiques, l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, ce qui en fait la deuxième puissance maritime mondiale : hors les États-Unis, aucune autre puissance n'affiche de telles ambitions stratégiques planétaires. Cette politique extérieure et de défense répond-elle aux intérêts des Français, plus encore aux moyens et aux potentialités de la France ?

« Les terrifiants pépins de la réalité »¹⁸

Le *Livre blanc* envisage trois types d'opérations. Celles « conduites de façon autonome, dont des évacuations de ressortissants français ou européens, des actions de contre-terrorisme ou de riposte », celles « en coalition – dans le cadre de l'Union européenne, d'une alliance établie telle que l'Otan, ou formée pour la circonstance – dont la France prendra l'initiative et la

¹⁸ Jacques Prévert, « La Promenade de Picasso ».

tête ou dans lesquelles elle exercera une influence prépondérante » et celles « en coalition dans lesquelles la France apportera sa contribution, mais dont le commandement sera assuré par une nation alliée, le plus souvent les États-Unis ».

Deux interventions décidées par François Hollande s'intègrent dans ce schéma, au Mali et en Centrafrique¹⁹. Au Mali, l'armée malienne désintégrée et les troupes de la CEDEAO²⁰ encore inexistantes, des groupes « salafistes djihadistes » menacent le pouvoir. Dans l'urgence, François Hollande répond à une demande d'intervention pour rétablir l'autorité du gouvernement sur l'ensemble du pays. En Centrafrique, un long processus de désintégration de l'État et de la société crée une situation laissant craindre un nouveau génocide sur le continent africain. Comment ignorer, dans les deux cas, les responsabilités de cinquante ans de politiques néocoloniales ?

Les deux interventions posent des questions de fond concernant la stratégie globale de l'Otan dans laquelle prévaut aujourd'hui le concept de coalitions « à la carte » : chaque État intervient, apporte une aide logistique ou se dispense d'intervenir, en fonction de ses intérêts directs. D'où l'interrogation, pourquoi, au Mali et en Centrafrique, la France est-elle seule à intervenir, pourquoi ses alliés se sont-ils dérobés et continuent-ils à montrer si peu d'empressement à répondre à ses appels ?

Deux raisons à cette situation, la première, les gouvernements français, sous la présidence de Sarkozy puis de Hollande, sont parmi les plus interventionnistes, la seconde, pour les pays de l'Union européenne, comme pour les États-Unis, la Françafrique, est le pré carré de la France. Ces interventions relèvent donc de sa mission de défense des intérêts français et occidentaux dans la région. Conséquence, malgré d'intenses efforts diplomatiques, hors un soutien dérisoire de quelques pays de l'Union européenne, une aide strictement logistique des États-Unis, des engagements symboliques de l'Otan et formels du Conseil de sécurité, la France est isolée avec un risque d'enlisement et de conflit incontrôlé.

Au Mali, sur le terrain sécuritaire, comme l'a déclaré, le 2 avril 2014, le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, la situation se dégrade dans le nord du pays et la capacité de nuisance des éléments d'Al-Qaïda au Maghreb islamique et du Mouvement pour l'unification

¹⁹ Sur ces interventions : « La France a mal à ses anciennes colonies », *Cahiers de l'IDRP*, juin 2014.

²⁰ Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) dans le Sahel demeure. Pour répondre à cette situation, à l'opération Serval succède l'opération Barkhane s'appuyant sur un dispositif militaire à N'Djamena au Tchad, Niamey au Niger, Ouagadougou au Burkina Faso, Gao et Tessalit au Mali, soit une aire d'intervention de plus de six fois celle de la France !

En Centrafrique, l'opération Sangaris, engagée en décembre 2013, s'enlise ; nul ne peut prévoir quand la sécurité des populations sera assurée ni quand une autorité sera rétablie sur l'ensemble du territoire. À la demande insistante du gouvernement français d'un engagement européen, Bruxelles a décidé le 1^{er} avril que l'Eufor-RCA comptera 800 hommes « à terme »²¹. Dans cette conjoncture préoccupante, les groupes bellicistes poursuivent leurs tueries et, le 5 avril, Ban Ki-moon a dénoncé une « épuration ethnico-religieuse » et exhorté les dirigeants centrafricains à empêcher un nouveau génocide. La réunion de Brazzaville fin juillet n'est parvenue qu'à un accord *a minima* qui ne met fin ni aux massacres ni aux risques de partition du pays.

62

L'isolement de la France en Afrique préoccupe les auteurs du *Livre blanc* : « L'importance stratégique pour l'Europe de son voisinage oriental, de la Méditerranée, de la partie de l'Afrique qui s'étend du Sahel à l'Afrique équatoriale n'est pas considérée au même degré par tous nos partenaires et alliés. Pour la France, il ne fait cependant pas de doute que ces approches constituent des zones d'intérêt prioritaires pour l'ensemble de l'Union européenne, et qu'une vision commune des risques et des menaces est souhaitable et urgente. Cette priorité collective européenne devrait être d'autant plus affichée que nos alliés américain et canadien attendent de nous que nous prenions une part essentielle des responsabilités dans des zones à l'égard desquelles ils s'estiment moins directement concernés. » Sauf que « l'Union européenne » réside dans la concurrence et non la solidarité communautaire.

Sortir du piège atlantiste

Les options idéologiques et politiques du *Livre blanc* 2013 sous-estiment combien le monde change : il n'est plus celui de la

²¹ Pour juger de la « solidarité » européenne, les contingents les plus importants seront géorgien, letton et estonien. Le Royaume-Uni et l'Allemagne s'engagent à participer au transport de troupes, mais n'interviendront pas sur le terrain, l'Espagne et l'Italie ont adopté une position semblable.

guerre froide, il n'est plus celui d'un Occident hégémonique. Les crises en chaîne qui résultent de la mondialisation sont cause de bouleversements économiques, démographiques, écologiques, sociaux majeurs, les politiques interventionnistes de tragédies humanitaires.

Libye, Mali, Centrafrique démontrent que vouloir être un allié privilégié du Pentagone et un bon petit soldat de l'Otan s'avère un piège politique et militaire pour la France. Son rôle doit être autre que celui de dernière puissance coloniale à maintenir des bases militaires sur le continent africain. Les politiques interventionnistes et néocoloniales de François Hollande et l'idéologie atlantiste qui les sous-tend sont dangereuses. En Afrique et au Proche-Orient, comme en Asie et dans le Pacifique, il ne revient ni à la France ni à aucune autre puissance d'être un gendarme du monde. La raison demande de sortir de l'Otan et de rompre avec l'idéologie atlantiste.

Pour sortir de ce piège, ce n'est pas d'un retour à la politique gaullienne qu'il s'agit (interventionniste dans le pré carré de la France), mais, dans un contexte instable, gros de menaces, où les guerres ne se concluent pas par la défaite et la capitulation d'une des parties, de se montrer capable de concevoir, élaborer et affirmer une véritable politique étrangère et de défense. Comme une autre politique économique est possible, une autre politique de sécurité internationale est possible : une autre politique, c'est mettre le multilatéralisme au centre des relations internationales, c'est conduire une politique conforme aux potentialités présentes et réelles de la France, c'est œuvrer pour une ONU, seule institution universelle ayant pour principe, mais non comme pratique, « l'égalité des nations grandes et petites », en capacité de gérer la sécurité internationale.

Le multilatéralisme relève d'une conception dans laquelle prévaut le choix libre et non subordonné de sa politique étrangère et de défense, une démarche dans les temps longs de la diplomatie qui donne la priorité à la prévention des conflits et ne se réduit pas à colmater les crises ou à n'être qu'un secours émotionnel. Aucune situation, politique, historique, ethnique, religieuse, culturelle n'étant semblable, aucune crise n'est comparable et chacune de ces réalités demande une attention particulière pour éviter, autant que faire se peut, des options contraignantes, frustrantes ou ressenties comme telles, touchant à l'identité de populations. La mémoire collective est durable et les retours de l'Histoire peuvent être violents.

Les atlantistes et d'autres pensent que, vu leur complexité, la prise en compte du vécu des populations et des réalités concrètes relève d'un postulat pétri d'idéalisme et que d'autres méthodes (l'intervention militaire) permettent des résultats plus immédiats, sauf que la réalité de plus de vingt ans de « guerres justes », leurs conséquences humaines et économiques dramatiques et les sentiments d'humiliation qu'elles suscitent attestent de leur inefficacité.

Faire prévaloir en politique, dans la diplomatie et les questions stratégiques le multilatéralisme, ce n'est pas nier l'existence des despotes, s'accommoder de ceux qui ont faim, ignorer les identités refusées, c'est jeter un regard lucide sur les réalités, les inégalités et les contradictions du monde et rechercher obstinément des solutions aux conflits, non pas en se fondant sur la puissance des armes, mais par la concertation. À l'encontre de rapports de puissance et des politiques interventionnistes, une démarche fondée sur le multilatéralisme, constitue la seule voie pour sortir du chaos présent.

Résumé :

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la conception politique de défense de la France a été atlantiste avec la ratification du Traité de l'Atlantique Nord et interventionniste pour le maintien de ses colonies ; puis, sous l'impulsion de De Gaulle, pendant 50 ans, s'affirme une politique souverainiste, fondée sur la dissuasion nucléaire, et interventionniste dans le précarré ex-colonial. En 2007, c'est avec Sarkozy le grand tournant du plein retour dans l'Otan et l'adhésion à une politique atlantiste de gendarme du monde, conception de la défense dans laquelle François Hollande va s'engager plus avant encore avec le *Livre blanc* 2013. Dans un monde où crises et conflits se multiplient, à cette politique aventureuse et déraisonnable doit être opposée une autre conception de la défense, fondée sur le multilatéralisme.